

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2026-1

Objet de la délibération : **AUTORISATION DU QUART EN INVESTISSEMENT 2026**

Séance du 08 janvier 2026

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Présents : 6

Nombre de votants : 8

Date de la convocation : 02 janvier 2026

Date d'affichage : 02 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de Quantilly, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Béatrice Damade.

Etaient présents : Jean-Marc Briolant, Gilles Letourmy, Jean-Charles Gordet, Emmanuel Lagrange, Christelle Roblet

Absents excusés : Vincent Teyssedre (donne pouvoir à Christelle Roblet), Annabel Monteiro (donne pouvoir à Béatrice Damade)

Absents : Valérie Thépin, Rodolphe Chemière

Secrétaire de séance : Emmanuel Lagrange

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-1

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Vu l'instruction budgétaire et comptable ,

Vu le budget primitif 2025,

Autorise jusqu'à l'adoption du budget communal 2026, de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025, ainsi répartis :

<b>BUDGET DE LA COMMUNE</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Crédits ouverts 2025</b>	<b>Montant autorisé avant BP 2026 au titre du quart des crédits</b>
	20	22 000.00	5 500.00
	204	2 000.00	500.00
	21	647 455.21	161 863.80

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025.

Fait à Quantilly et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Maire,  
Béatrice DAMADE

Le secrétaire de séance  
Emmanuel Lagrange



Diffusion sur le site internet de la commune le : 10 janvier 2026

**DEPARTEMENT DU CHER**

**COMMUNE DE QUANTILLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**2026-2**

**Objet de la délibération : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION  
D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) ET DE LA DOTATION  
DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR LA RÉNOVATION  
DE LA MAIRIE**

Séance du 08 janvier 2026

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Présents : 6

Nombre de votants : 8

Date de la convocation : 02 janvier 2026

Date d'affichage : 02 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de Quantilly, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Béatrice Damade.

Etaient présents : Jean-Marc Briolant, Gilles Letourmy, Jean-Charles Gordet, Emmanuel Lagrange, Christelle Roblet

Absents excusés : Vincent Teyssedre (donne pouvoir à Christelle Roblet), Annabel Monteiro (donne pouvoir à Béatrice Damade)

Absents : Valérie Thépin, Rodolphe Chemière

Secrétaire de séance : Emmanuel Lagrange

La commune de Quantilly connaît depuis plus de quinze années une évolution démographique constante, traduisant son attractivité résidentielle et économique. Cette dynamique s'est notamment traduite par :

- l'ouverture d'une classe supplémentaire en 2025, confirmant l'arrivée de jeunes ménages ;
- le développement d'une zone d'activités, génératrice d'emplois et de nouveaux services ;
- un projet de lotissement Chemin du Champ du Gué.

Dans ce contexte, le bâtiment actuel de la mairie, cœur du service public communal, ne répond plus pleinement aux besoins fonctionnels, réglementaires et de sécurité, ni aux exigences actuelles en matière d'accessibilité et de performance énergétique.

Le projet porte sur :

- L'agrandissement de la mairie par la rénovation du logement adjacent ;
- La mise en conformité réglementaire ;
- La sécurisation et la performance énergétique.

Ce projet répond pleinement aux priorités de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

- maintien et modernisation des services publics de proximité ;
- adaptation des équipements communaux à l'évolution démographique ;
- amélioration de l'accessibilité, de la sécurité et de la performance énergétique des bâtiments publics ;
- soutien à l'attractivité et à la vitalité des territoires ruraux.

L'aide sollicitée au titre de la DETR et de la DSIL constitue un levier indispensable pour permettre à la commune de Quantilly de mener à bien ce projet structurant, tout en préservant l'équilibre de ses finances communales.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Plan de Financement HT				
Travaux	188 502,50			
Etudes et MO	27 500,00			
option travaux	57 969,00			
option MO	3 200,00			
DETR		40%		110 868,60
DSIL				
CD 18		11%		30 000,00
Commune		49%		136 302,90
	<b>277 171,50</b>	<b>100%</b>		<b>277 171,50</b>

Le montant total du projet s'élève à 277 171,50€ HT soit 332 605,80€ TTC.

Un audit énergétique reste à faire ainsi que différents diagnostics avant travaux.

Les travaux pourraient débuter au 3<sup>e</sup> trimestre 2026 sachant que l'appel d'offre pourrait être lancé dès avril-mai prochain.

Après échange, le Conseil approuve à l'unanimité le projet et autorise Madame le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et DSIL et lancer l'audit énergétique.

Fait à Quantilly et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Maire,  
Béatrice DAMADE

Le secrétaire de séance  
Emmanuel LAGRANGE



Diffusion sur le site internet de la commune le : 10 janvier 2026

Envoyé en préfecture le 10/01/2026

Reçu en préfecture le 10/01/2026

Publié le 10/01/2026

ID : 018-211801899-20260108-2026\_2-DE